

Faire en sorte que le processus de négociation soit transparent, notamment par la publication, dans les meilleurs délais, de l'ébauche préliminaire de l'entente de la ZLÉA dans les quatre langues officielles et par la diffusion de renseignements supplémentaires sur les progrès des négociations;

Favoriser, par le biais des mécanismes nationaux respectifs de discussion et par le biais des mécanismes pertinents de la ZLÉA, un processus de communication accrue et soutenue avec la société civile afin de faire en sorte qu'elle ait une perception claire des progrès du processus de négociation de la ZLÉA; inviter la société civile à continuer à contribuer au processus de la ZLÉA et, pour ce faire, élaborer un choix d'options qui pourrait inclure des programmes de diffusion destinés aux petites économies, lesquels pourraient recevoir l'appui du Comité tripartite et d'autres sources;

S'assurer de l'entière participation de tous nos pays à la ZLÉA, en tenant compte des différences de taille et de niveau de développement des économies de l'hémisphère, afin de créer des possibilités favorisant la pleine participation des plus petites économies et d'accroître leur niveau de développement;

Superviser et appuyer, par l'entremise de l'assistance technique, la mise en œuvre complète des mesures de facilitation du commerce déjà adoptées;

Charger nos représentants dans les institutions du Comité tripartite de continuer à sécuriser l'allocation des ressources nécessaires afin de contribuer au soutien du travail entrepris par le Secrétariat administratif de la ZLÉA;

Exhorter les institutions membres du Comité tripartite à continuer d'acquiescer aux demandes de soutien technique formulées par les entités de la ZLÉA; et demander aux institutions, conformément à leurs procédures internes respectives, d'accueillir favorablement les demandes d'assistance technique concernant les questions relevant de la ZLÉA provenant des pays membres, plus particulièrement celles des petites économies, dans le but de faciliter leur intégration au processus de la ZLÉA;

### **Stabilité économique et financière**

Accueillir et appuyer le travail amorcé par nos ministres des Finances, qui se sont rencontrés à Toronto, au Canada, les 3 et 4 avril 2001, afin de promouvoir la stabilité économique et financière ainsi que la croissance durable et forte, en tant que conditions préalables et essentielles au développement accéléré et à la réduction de la pauvreté, et de faire en sorte que les bénéfices de la mondialisation soient répartis équitablement et de façon générale à toutes nos populations;